

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Madame, Monsieur,

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles.

PRESENTATION

La Nouvelle Financière, SASU au capital de 20 000 €, RCS Paris 489 653 279 - FR 94489653279
Code NAF : 6831Z, dont le siège social est 8, rue des Capucines 75 002 Paris, est immatriculée à l'ORIAS, registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance, sous le n°08043335. Ce registre est consultable sur www.orias.fr.
Sous les catégories suivantes :

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

AUTRES ACTIVITES : Transactions immobilières

Activité régie – sans maniement de fonds - par la loi Hoguey sous couvert de la carte T CPI n° 7501 2018 000 031 121 délivrée par la CCI Paris Ile de France.

CONDITIONS D'EXERCICE DES STATUTS

Intermédiaire d'assurance

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier d'assurance ou de réassurance :

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

- Generali Patrimoine – TSA 70007 75442 Paris Cedex 09
- Nortia – 215 avenue Le Nôtre – BP 90335 59056 Roubaix cedex 1
- Union Nationale d'Épargne et de Prévoyance – 12 rue Clapeyron 75 008 Paris

Pour cette activité, La Nouvelle Financière n'est pas autorisée à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurance (primes ou cotisations).

La Nouvelle Financière est non soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre

suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

La Nouvelle Financière propose au client, pour le compte de son mandant, une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client

Transactions Immobilières (sans maniement de fonds)

Activité régie – sans maniement de fonds - par la loi Hoguet sous couvert de la carte T CPI n° 7501 2018 000 031 121 délivrée par la CCI Paris ile de France le 18/06/2024.

Réclamation – Médiation

Pour toute réclamation, le client s'adresse préalablement à La Nouvelle Financière afin de trouver une solution amiable.

La réclamation s'effectuera par courrier et/ou par courriel à M. Thibaud LEVEL, 8, rue des Capucines 75 002 Paris. tlevel@lanouvellefinanciere.com

Le client est informé que la réclamation pourra être transmise au promoteur du produit si la réclamation concerne aussi ce dernier.

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours et a deux mois maximum à compter de la date d'envoi pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante, le client peut contacter :

- **LA CNCEF Assurance (Chambre Nationale des Experts Financiers)**
A l'attention du Président pour médiation
103 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
contact@cncf.org
- **La Compagnie des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants Immo**
A l'attention du Président pour médiation
8, rue Godot de Mauroy
75 009 Paris
contact@lacie-immo.fr
- **l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)**
Banque de France
Demande ACPR
TSA 50 120
75 035 Paris Cedex 01

- **CNPM Médiation Consommation**
C/O Centre d’Affaires Stéphanois
Immeuble l’Horizon – Esplanade de France
3 rue J. Constant Milleret
42000 Saint Etienne
contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et garanties financières

Dans le cadre de ses activités, La Nouvelle Financière a souscrit une RCP et garantie financière auprès de CGPA, 125 rue de la Faisanderie 75 016 Paris :

- Une garantie financière pour son activité d’intermédiation en transactions sur immeubles et fonds de commerce, n° de police GFI77594
- Une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour son activité d’intermédiation en transaction sur immeubles et fonds de commerce et son activité d’intermédiation en assurance, n° de police RCP77594

Traitement des données personnelles

Dans le cadre de ses prestations, La Nouvelle Financière est susceptible de procéder au traitement de données personnelles avec le consentement du client.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), notre cabinet s’engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu’au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d’une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à en préserver la sécurité et l’intégralité, à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données.

L’identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de La Nouvelle Financière sont les suivantes : Thibaud LEVEL, 8, rue des Capucines 75 002 Paris. tlevel@lanouvellefinanciere.com

Le client a le droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) :

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75 334 Paris Cedex 07

Obligation de formation continue et déontologie

En tant que membre de la Compagnie des CGP Immo et de la CNCEF Assurance, les Conseillers en Gestion de Patrimoine de La Nouvelle Financière sont astreints de :

- De suivre chaque année 15 heures de formation continue en assurance et en immobilier pour renouveler les connaissances et d'en fournir les certifications ;
- de produire son casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance de la Certification, tout événement susceptible de le modifier ;
- de respecter le code de déontologie, les standards et pratiques professionnelles de la profession de Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Moyens de communication

Les modes de communication à utiliser entre La Nouvelle Financière et le client sont les suivants :

- Rendez-vous au bureau
- Courrier
- Envois de courriels
- Outil de signature électronique (DocuSign)
- Messagerie sécurisée (WhatsApp, Signal ou Telegram)
- Téléphone
- SMS
- Visio-conférence

Mise à jour des informations

La Nouvelle Financière fera parvenir au client la mise à jour des informations concernant la société. D'autre part, à la demande du client, La Nouvelle Financière s'engage à lui faire parvenir toute demande d'information légale de la société.